

Nicolas PION, collaborateur au magazine « Terre Sauvage » et Jean-Claude LEFEUVRE ont récemment publié, aux éditions MILAN, l'ouvrage « L'eau douce en France : histoire d'un long débat ». A ce titre, j'ai participé à une table ronde « Comment améliorer la gestion de l'eau en France » ; je vous livre mes principales interventions.



Nicolas Pion : Comment réagissez-vous au panorama dressé par Jean-Claude Lefeuvre ?

Jean Launay : Je partage son constat et ses inquiétudes. En tant qu'élu du Lot et impliqué dans le fonctionnement de l'agence de bassin Adour-Garonne, je dispose d'indices convergents, à différentes échelles géographiques.

La problématique des sédiments et des résidus de pollutions agricoles se retrouve sur une simple rivière comme la Cère. Sur le barrage de Saint-Étienne-Cantalès, les analyses montrent des permanences de pollutions liées à des pratiques agricoles, comme la mise en place de fumier avant la fonte complète des neiges. Après la fonte et le lessivage des sols, les polluants s'accumulent. Ces pollutions demeurent sans solution, malgré des travaux sur les têtes de bassin.

Au niveau du syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux, qui regroupe 62 communes du bassin versant de la Dordogne lotoise, nous sommes confrontés aux espèces envahissantes et au déclin des zones humides. Le syndicat mixte mène un plan de lutte contre le ragondin avec la fédération de chasse. Pour les espèces végétales, la jussiée, inexistante il y a vingt ou vingt-cinq ans, prolifère désormais. Les zones humides régressent constamment. Les pratiques de drainage des têtes de bassin sont dévastatrices. On cherche à régler ces problèmes par des plans de prévention des risques, alors que la cause se situe bien en amont, dans les pratiques ! Un vrai travail de pédagogie s'impose et il faudra du temps pour inverser les tendances.

Le troisième échelon de réflexion se situe au niveau départemental. En 2003, dans le cadre d'un rapport sur la gestion de l'eau dans le Lot, j'ai émis l'idée que le département pouvait être un bon niveau de partage de l'analyse et des réflexions. Le sénateur Gérard Miquel, dont le travail parlementaire sur l'eau, réalisé dans le cadre de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, était bien plus important que le mien, avait initié par le conseil général du Lot une enquête sur l'avenir du département en 2020. Avec un taux de réponse très significatif, les habitants du Lot mettent l'eau au centre de leurs préoccupations ! Nous avons donc pris ce problème à bras-le-corps. À la lumière des expériences des sécheresses de 1976 et de 2003, il fallait partager la ressource et préserver les milieux aquatiques en généralisant des économies, y compris sur la qualité des réseaux primaires et de leur renouvellement, dont le coût sera énorme dans les prochaines années.

Enfin, je partage les inquiétudes de M. Lefeuvre au quatrième niveau, celui du bassin hydrographique. En tant que président de la commission programmes-finances de l'agence de bassin Adour-Garonne et membre du conseil d'administration, je confirme que les problématiques du maïs et de l'irrigation sont cruciales, tout comme la question de la « création de ressources ». Je mets cette expression entre guillemets parce que je considère qu'une ressource ne peut être créée.

Elle est là, elle nous est donnée, et on l'utilise bien ou mal. Le vocable de « création » de la ressource sert simplement à se donner bonne conscience, car les retenues d'eau ne créent pas de la ressource, malheureusement ! Je retrouve donc vos constats dans ma pratique d'élu local, que ce soit au niveau départemental, régional ou national.

N. P. : M. Lesueur est optimiste, le professeur Lefeuvre explique pourquoi il est beaucoup plus mesuré. Monsieur Launay, en tant qu'élu, quel est votre point de vue ?

J.L. : Je suis d'un naturel optimiste et actif. La prise en compte par les populations des enjeux de l'eau et l'éclairage du professeur Lefeuvre vont participer à l'émergence d'un nouvel état d'esprit. Pour revenir sur les propos de M. Lesueur, en tant qu'élu local je crois à l'action locale. Historiquement, les initiatives pour apporter l'eau au robinet ont démarré dans les petites communes. Quand j'ai commencé à travailler sur la question budgétaire des collectivités en qualité de comptage public, bon nombre de ces collectivités avaient des services d'eau en régie directe. Progressivement, il y a eu quelques regroupements dans des syndicats, voir des syndicats mixtes, pour aller chercher de l'eau ailleurs en cas de manque. C'était déjà un pas dans la solidarité.

Par exemple, dans notre syndicat de deuxième génération nous avons intégré une commune d'une centaine d'habitants qui n'avait pas l'eau, en 1982 ou 1983.11 y avait déjà une démarche de distribution d'une eau de qualité par la nappe phréatique de la Dordogne. Dans le Lot, la qualité est restée globalement correcte au sein d'un réseau géré de façon partagée entre des distributeurs privés, des sociétés fermières ou des collectivités publiques. Dans le mot « gérer », j'inclus la maîtrise du prix de l'eau, car il faut aussi mettre les données économiques sur la table du débat. Dans notre département, le prix du m³ est de 1,50 euro en moyenne, mais il varie de 0,50 euro à 2 euros, donc du simple au quadruple ! Malgré cette disparité, nous devons envisager une nouvelle échelle de solidarité. L'enquête menée par le département pour orienter ses actions montre qu'il a pris ce sujet à bras-le-corps, sans forcément en avoir la compétence. Sur le territoire, des zones sont soumises au risque de coupure en période de sécheresse, d'autres ont des handicaps financiers.

Nous sommes tous conscients de la rareté des moyens financiers pour intervenir, donc nous avons intérêt à avoir des attitudes rationnelles, et à trouver la bonne échelle. Aujourd'hui, il me semble anormal de dimensionner des équipements très coûteux uniquement en fonction des demandes d'adhésion. Il faudrait réfléchir à un plan d'ensemble, au dimensionnement des réseaux pour sécuriser les communes, analyser à quelle ressource principale il vaut mieux se greffer afin d'éviter des coûts exorbitants.

Pour la qualité de l'eau, l'importance de la protection des captages a amené le département du Lot à une rationalisation sévère. Seulement un tiers des captages existants ont été définis comme prioritaires et conservés, les deux autres tiers qui posaient des problèmes à la fois de quantité et de qualité ont été éliminés. Les captages prioritaires deviennent la base de la configuration d'un nouveau réseau. La protection a un coût, et doit donc se faire là où les enjeux la justifient. C'est tout simplement du pragmatisme : si la qualité de l'eau est incertaine, ne nous arc-boutons pas ! Ce cheminement nécessite forcément une solidarité accrue. Parmi les syndicats de deuxième génération créés pour favoriser les interconnexions, certains connaissent une situation financière florissante parce qu'ils ont fini d'amortir leurs équipements. Or, il va falloir songer au renouvellement de nombreux réseaux primaires, qui va coûter des sommes folles. Avec Gérard Miquel, nos rapports concordent.

Dans les discussions sur la programmation des agences de l'eau, nous avons prévu la possibilité de réorienter progressivement quelques crédits en cours de route pour l'achèvement d'assainissements ou le renouvellement de réseaux qui pèseront très lourd dans les prochaines années. En même temps, la question de la solidarité pose celle des bénéfices substantiels réalisés par des communes et des collectivités qui disposent de bonnes ressources en eau et se contentent de la vendre. Si la qualité est un enjeu de santé publique, alors il faut aussi se poser la question de la morale sur la vente d'eau, même si le mot est peut-être un peu fort. Dans le cadre des discussions des comités de bassin, les consommateurs nous rappellent à l'ordre sur les rendements des réseaux, qui ne doivent pas descendre en dessous de 50 %. Parfois, ce chiffre n'est pas atteint. À mon sens, il faut donc une mobilisation générale pour trouver les bonnes échelles de réflexion et parvenir à un vrai partage de l'eau sécurisée.

N. P: Monsieur Launay, en tant qu' élu d'un département plutôt rural, ressentez-vous l'inertie du monde agricole ?

J.L. : Oui, c'est là que je suis le plus dubitatif. J'entends complètement les exemples que vient de donner le professeur Lefeuvre. La profession agricole adopte une double attitude et un double langage sur la question de l'eau. D'un côté elle reconnaît un certain nombre de dégâts, d'ailleurs incontestables, et de l'autre côté elle montre une inégale volonté de corriger. La correction suppose des enjeux financiers, et forcément sociaux, car ils pèsent sur un nombre de professionnels de moins en moins important. Donc si des personnes ont envie de prendre le problème à bras-le-corps sans se voiler la face, d'autres manient durablement la langue de bois. En même temps, les évolutions qui touchent l'agriculture sont tellement rapides et violentes qu'elles mettent en danger des pans entiers de territoire. Un certain nombre de productions emblématiques risquent, au prétexte de la mondialisation des échanges et du partage des territoires, d'être complètement fragilisées. La production ovine, par exemple, est symbolique du Lot, qui compte plus de moutons que d'habitants.

Sans un accompagnement financier en faveur des producteurs, la filière et donc le territoire vont s'effondrer ! Je mesure l'inquiétude des gens qui conservent, avec des exploitations de taille inférieure à la moyenne nationale, des productions non marginales et emblématiques, dans des zones où la pression est peut-être plus forte qu'ailleurs. La situation est très compliquée, et surtout l'analyse n'est pas forcément partagée en toute bonne foi par tout le monde ! Et je n'évoque pas les effets « tribunes » et les discours à géométrie variable. Même si les lieux de débats existent, l'agriculture demeure un domaine sensible. Par exemple, au niveau du bassin Adour-Garonne, le débat en conseil d'administration bute depuis un moment sur le niveau de redevance à appliquer au monde agricole. Il concerne tout particulièrement la redevance sur l'irrigation, alors que les sommes à ventiler, finalement, sont marginales par rapport à l'ensemble des redevances à affecter sur un programme de six ans. Le débat est crucial et tendu, car il touche moins de monde qu'auparavant. Les tensions sont cristallisées.

Eric Lesueur : Est-ce que vous pensez *que* soumettre toutes les aides, qu'elles soient européennes, nationales ou locales, à l'éco conditionnalité, peut faire progresser le monde agricole dans le bon sens, sans le tuer ni le braquer ?

J. L.: Ces démarches ont largement démarré. Elles s'accélérent et cette accélération, précisément, bouleverse un peu les acteurs du monde agricole. Les plans se bousculent. Les mesures s'additionnent, et elles touchent souvent des productions peu rémunérées par les prix agricoles eux-mêmes, dans un contexte qui souhaite la baisse des prix. La situation est donc délicate, avec le débat sur le revenu moyen agricole. Et au sein du monde agricole se posent les questions de solidarité entre les types de productions et entre les territoires. Je pense que l'agriculture est un enjeu fort de l'aménagement du territoire. Si on n'y prend garde, des pans entiers de production animale ou végétale vont s'affaiblir : les fruits, les légumes, le secteur ovin... Pour la France, ce serait extrêmement dommageable. Le maintien de zones rurales est crucial. Ces espaces, déjà défavorisés, sont reconnus pour *leur* qualité de vie, mais elle va diminuer si ces producteurs-là sont fragilisés.

N. P : Quelles conclusions tirez-vous de ce débat ?

J. L.: Ce serait peut-être plus facile si au niveau du Parlement et du budget de l'État nous avions un programme Eau à l'intérieur de la mission écologique. La mise en place de la loi organique sur la loi de finances pourrait être un signal encore plus fort. Sans nier l'importance des étapes entre le local et Bruxelles, l'État montrerait son implication dans la politique de l'eau. J'insiste, car cela me semble essentiel lorsque je vois les difficultés à faire évoluer les choses, tout au long d'une année budgétaire. La suppression de la Direction de l'eau est évoquée, et au Grenelle de l'environnement l'eau n'était absolument pas au centre des préoccupations. Sur ces indicateurs de performance nous sommes un peu « limites » ! Donc une implication forte de l'Etat faciliterait la mobilisation aux différents niveaux, et j'espère trouver d'autres relais pour le redire en d'autres lieux.